

# **QUESTIONS – REPONSES**

**Merci de vous inscrire ou de renouvez l'inscription de votre enfant par internet.**

## **Qui peut s'inscrire au transport scolaire par internet ?**

- Tous les élèves demi-pensionnaires qui vont emprunter le transport scolaire pour la première fois. (Hors Roche Agglomération)

## **Qui peut renouveler son inscription par internet ?**

- tous les élèves demi-pensionnaires déjà transportés durant l'année scolaire 2015-2016

## **Les données pré-chargées sont elles modifiables ?**

- si les renseignements sont corrects et qu'aucun changement n'est intervenu, validez simplement votre demande après avoir coché la case « J'atteste.... »
- toutes les données sont modifiables, toutefois si vous effectuez une modification d'adresse ou d'établissement scolaire ; l'acheminement sera effacé, mais votre demande sera quand même prise en compte après avoir coché la case « j'atteste.... ».  
Vous pourrez alors retrouver, ultérieurement, l'acheminement redéfini par le Département de la Vendée dans la rubrique « Suivi de l'instruction du dossier » sur la page d'accueil.

## **Mon enfant est en résidence alternée**

- Si votre enfant est en résidence alternée, cochez la case correspondante et indiquez l'adresse et les coordonnées du 2<sup>ème</sup> parent, ainsi un coupon lui permettant de voyager sur les 2 trajets vous sera adressé.

## **La gratuité du transport**

- si l'inscription concerne un 3<sup>ème</sup> enfant ou plus, scolarisé, cochez la case correspondante et n'oubliez pas de noter les 2 autres enfants plus âgés ainsi que leur date de naissance et leur établissement fréquenté.
- Si l'enfant est pris en charge par la Direction de la Solidarité et de la Famille de Vendée cochez la case correspondante.

## **La bourse de transport**

- si vous estimez être domicilié à plus de 3 kms du point d'arrêt le plus proche de votre domicile, il faudra sélectionner dans la liste de choix le point de montée « Bourse de transport » de votre commune de résidence.  
Dans la rubrique «Bourse de transport», cocher « oui » et renseignez vos coordonnées bancaires puis indiquez la distance

## **La carte de transport**

- elle sera adressée à votre domicile à compter du 12 aout 2016